

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4213

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 9

À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« de conforter la viabilité économique des projets, dans un contexte de transitions »

les mots :

« d’accélérer leur transition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de revenir à la rédaction initiale du projet de loi. L'outil doit être un accélérateur de transition en ce qu'il permet de mettre en évidence des inadaptations de l'exploitation avec des caractéristiques présentes ou futures. Tout limiter à la rentabilité économique témoigne d'une méconnaissance de la réalité des motivations de l'activité agricole.